

**CONSEIL DU 1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT**

**Séance du lundi 30 mai 2016**

-----

**PROCÈS-VERBAL**

**PRÉSENTS**

M. Jean-François LEGARET,  
M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON,  
M. Marc MUTTI, M. Nicolas MARTIN-LALANDE,  
Mme Martine FIGUEROA, Mme Josy POSINE,  
M. Baptiste BOUSSARD,  
Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE

**EXCUSÉE**

Mme Catherine SALVADOR (donne pouvoir à M. Jean-François LEGARET)  
Mme Josy POSINE (donne pouvoir à M. Nicolas MARTIN-LALANDE à partir de 18h40,  
jusqu'à la fin de la séance)

\* \* \* \* \*

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Jean-François LEGARET,  
Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement.

\* \* \* \* \*

M. Jean-François LEGARET, constatant que plus de la moitié des membres du Conseil  
d'arrondissement est présente, déclare la séance ouverte.

Le Conseil d'arrondissement désigne à l'unanimité, sur proposition de M. Jean-François  
LEGARET, Mme Josy POSINE et Mme Catherine TRONCA en qualité de secrétaires de séance.

**Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement du 2 mai 2016**

M. Jean-François LEGARET demande si ce projet, qui a été communiqué aux membres du  
Conseil, appelle des observations.

Mme Catherine TRONCA propose de remplacer, dans la partie du procès-verbal portant sur le  
débat relatif à la reprise des activités de la piscine des Halles par les enfants de l'Arbre Sec, plus  
précisément dans la retranscription de son intervention : « Elle souhaiterait savoir comment la Ville et  
le Rectorat ont pu modifier le prestataire, sans qu'aucun acteur ne soit prévenu », le mot  
« prestataire », qu'elle n'a pas prononcé, par l'expression « le type de scolaire ».

M. LEGARET suggère de remplacer « prestataire » par « les catégories scolaires ».

Mme TRONCA, ne se rappelant plus ce qu'elle avait exactement exprimé à ce moment, propose l'expression « les établissements scolaires ».

M. LEGARET propose d'entériner cette modification en reformulant la phrase de la façon suivante : « Elle souhaiterait savoir comment la Ville et le Rectorat ont pu modifier le choix des établissements scolaires », ce qui inclurait primaire et secondaire.

Mme TRONCA approuve cette proposition de rectification ; elle pense qu'elle n'avait pas bien parlé dans le micro et qu'entre « scolaire » et « prestataire », il s'est trouvé une petite erreur.

Elle sollicite une autre rectification de la partie du procès-verbal concernant la subvention annuelle à des projets d'animation : elle juge désagréable l'usage du verbe « rétorquer » à chaque fois qu'elle est intervenue dans ce débat. En outre, elle relève le manque, dans la retranscription, de la réponse de M. Emmanuel CALDAGUÈS, qui avait précisé que l'arrondissement n'avait pas reçu de questionnaire.

M. LEGARET suggère de remplacer « rétorque » par « précise » dans la phrase suivante : « Mme Catherine TRONCA rétorque qu'une Mission d'information et d'évaluation s'est tenue et que des questionnaires ont été envoyés ».

M. Emmanuel CALDAGUÈS remercie Mme TRONCA, indiquant qu'il avait effectivement répondu que la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement n'avait pas été destinataire d'un questionnaire dans le cadre de la Mission d'évaluation.

M. LEGARET ne voit aucun inconvénient à ce qu'il soit mentionné que M. CALDAGUÈS répond à sa place, car M. le Maire a répondu de la même façon. Il propose cette modification à Mme TRONCA.

Mme TRONCA s'en dit satisfaite.

En l'absence d'autres demandes, le Conseil d'arrondissement adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement du 2 mai 2016, après avoir accepté des demandes de modification proposées par Mme Catherine TRONCA.

### **Communication sur le Conseil municipal des enfants du 1<sup>er</sup> arrondissement**

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUÈS.

M. CALDAGUÈS déclare que ce Conseil a été créé dans le 1<sup>er</sup> arrondissement pour la première fois au mois de juin 2015, en partenariat avec l'UNICEF.

Ce Conseil municipal des enfants a trois ambitions : donner aux enfants l'occasion de faire des propositions sur la vie des enfants dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, et plus généralement à Paris ; apporter à la municipalité des éléments utiles pour prendre ses décisions dans les domaines qui concernent les enfants ; familiariser les enfants avec la vie des institutions municipales et leur permettre de vivre directement une expérience de citoyenneté locale.

La désignation des enfants qui siègent au Conseil a été effectuée par élection dans les classes de chacune des écoles, dans les classes de CE1 et de CM2, au mois de juin 2015, pour un mandat d'une année, de septembre à juin 2016. Les enfants qui ont été désignés comme conseillers achèveront leur mandat d'une année, à la fin de l'année scolaire actuelle. Les électeurs sont les enfants de ces classes, qui habitent ou non le 1<sup>er</sup> arrondissement. Les élections ont lieu dans les établissements scolaires et ont permis de désigner 24 conseillers municipaux des enfants, deux par niveau, douze classes étant concernées.

Le Conseil municipal des enfants a été installé au mois d'octobre 2015 ; des réunions de commission et des réunions plénières se sont tenues, trois par série, six réunions en tout, pendant l'année scolaire à la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, le jeudi, en fin de journée, après les cours. Les commissions qui ont été créées comprennent huit enfants par commission : une commission « Projets urbains et sport », une commission « Solidarité et culture » et une commission « Vie quotidienne, sécurité, santé ».

M. CALDAGUÈS exprime sa satisfaction d'avoir constaté que les enfants du Conseil municipal des enfants ont fait des propositions très riches, assez ambitieuses pour la plupart, axées autour des thèmes généraux suivants : l'accessibilité à la culture, en privilégiant une approche ludique ; le sport ; l'environnement, et notamment la végétalisation de l'espace public ; le handicap ; et, aspect plus ludique, la réalisation d'une fête des CM1 et CM2 en fin d'année, avec une action en faveur des associations caritatives.

L'idée du Conseil était de retenir uniquement les projets qui ont été exprimés par les enfants, tout en essayant de les sensibiliser aux contraintes d'un projet qu'ils souhaitaient réaliser, et en leur proposant une méthodologie. Cinq projets importants ont été décidés par les enfants :

- Dans le domaine de la culture, une visite a été effectuée avec des conseillers municipaux des enfants au musée du Louvre, le samedi précédent, dans un atelier qui a permis une approche culturelle de l'Égypte antique et qui a permis aux enfants de réaliser des dessins, ce qui leur permettait de mémoriser ce qu'ils avaient appris, dans une approche ludique intéressante ;
- Un projet très ambitieux, que la Mairie va réaliser, mais dont la voilure a été réduite, consiste à créer une olympiade sportive des enfants ; cette manifestation est en cours d'élaboration, puisque le 18 juin, au gymnase Berlioux, cette olympiade se tiendra autour de trois disciplines sportives ;
- S'agissant du handicap, M. CALDAGUÈS tient à remercier le collègue Poquelin et les instituteurs de l'ULIS Poquelin des enfants sourds et malentendants, puisque ces enfants ont fait une interview des conseillers municipaux des enfants et ont réalisé un journal. Cette séance entre le Conseil municipal des enfants et les enfants de l'ULIS a été particulièrement enrichissante ;
- Sur la question de l'environnement et de la végétalisation, les enfants, avec l'appui de la DEVE, ont été invités à choisir des éléments de végétalisation dans trois écoles sur lesquelles un diagnostic avait été auparavant réalisé : l'école Cambon, l'école d'Argenteuil et l'école de l'Arbre Sec ; ces bacs végétalisés seront installés le mercredi 1<sup>er</sup> juin ;
- Enfin, les services de l'arrondissement ont été amenés à différer ou à envisager pour le prochain Conseil municipal des enfants, à condition que le nouveau Conseil l'accepte, la réalisation d'une fête inter-écoles parce qu'ils ont pensé que le mois de juin était assez chargé pour les scolaires et que cela faisait un samedi en plus ; et pour des raisons de sécurité, il n'était pas opportun que les enfants se déplacent beaucoup dans l'arrondissement.

M. CALDAGUÈS remercie l'UNICEF, qui organise le Conseil en partenariat avec la Mairie d'arrondissement, ainsi que les chefs d'établissement et instituteurs qui ont aidé à mettre en place ce Conseil des enfants.

M. LEGARET remercie l'intervenant et ouvre la discussion sur cette communication.

Mme François FILOCHE indique qu'elle a participé une seule fois à cette initiative et affirme la trouver intéressante et de qualité. Elle souhaiterait que soient précisés les sports retenus en définitive dans les olympiades, pour savoir si la danse a été maintenue : c'est une proposition qui avait été émise par des petites filles, mais les garçons, conformément à leur âge, voulaient s'affirmer en tant que garçons et l'ont refusé. Elle affirme qu'elle a apprécié l'intervention de certains élus et des personnes de l'UNICEF, qui ont calmé le jeu en déclarant que toutes les activités sportives, même la danse, qui peut être vécue comme un sport, pouvaient être acceptées; elle a trouvé cette intervention intéressante et pense que l'idée selon laquelle les pratiques « de filles » constituent aussi du sport pouvait être reprise.

Mme Catherine MATHON adresse une remarque d'ordre général sur le fonctionnement du Conseil des enfants. Elle se dit très heureuse de les voir travailler avec beaucoup d'application et de sérieux ; les enfants ont choisi des thèmes très divers, sont enthousiastes et appliqués alors même que ce Conseil se déroule en fin de journée, après l'école. Elle trouve cette initiative favorable et pense que celle-ci apportera beaucoup pour l'arrondissement et pour les enfants.

M. LEGARET invite M. CALDAGUÈS à répondre.

M. Emmanuel CALDAGUÈS suggère que Martine FIGUEROA, qui travaille aussi sur le Conseil des enfants réponde sur la partie relative au sport. Il regrette que la danse n'ait finalement pas été retenue.

Mme Martine FIGUEROA signale que Baptiste BOUSSARD a davantage travaillé sur cette question, notamment celle des sports collectifs. Elle se dit d'accord avec Mme FILOCHE au sujet de la danse ; les petites filles veulent parfois toucher aux sports pratiqués par les garçons pour leur montrer qu'elles sont encore plus fortes ; Mme FIGUEROA dit les encourager dans ce sens.

M. Baptiste BOUSSARD répond que la danse n'avait pas été retenue en raison du fait qu'il s'agissait d'olympiades et qu'en la matière, il ne se trouvait pas de professeurs ou de professionnels pour aider à juger, à estimer et à mettre en place des danses, qui nécessitent beaucoup de travail. Le handball a été choisi en tant que sport collectif parce qu'il s'agit d'un sport pratiqué de façon assez mixte, entre garçons et filles, à cet âge, contrairement au football ; au gymnase Berlioux, tout l'équipement était disponible pour pratiquer ce sport de façon assez simple. Mais M. BOUSSARD se réjouirait que l'année prochaine, des professeurs de danse veuillent s'installer comme membres du jury ou professeurs.

M. LEGARET, en l'absence d'autres remarques, remercie M. CALDAGUÈS pour cette présentation.

### **Budget supplémentaire de l'exercice 2016 de l'état spécial du 1<sup>er</sup> arrondissement**

#### **Délibération portant réaffectation des reports des Conseils de quartier non utilisés sur les dotations de fonctionnement et d'investissement des Conseils de quartier**

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI qui va rapporter conjointement ces 2 projets de délibération, qui feront ensuite l'objet d'un vote séparé.

M. Marc MUTTI remarque qu'il agrègera à la présentation du Budget supplémentaire la délibération de réaffectation des crédits non utilisés sur les dotations de fonctionnement et d'investissement des Conseils de quartier, qui seront votés après ce budget supplémentaire.

Il rappelle que le BS - Budget supplémentaire - est un budget de report ; il est voté après le Compte administratif de l'exercice précédent, qui a été arrêté lors du dernier Conseil d'arrondissement ; il en reprend les résultats, les excédents de clôture et les reports. Il s'agit aussi d'un budget d'ajustement. Le Budget primitif – BP - est un acte prévisionnel ; le Budget supplémentaire permet, lui, d'éventuels ajustements des dépenses et des recettes en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données révélées en cours d'exercice. M. MUTTI préfère ne pas s'appesantir sur la présentation du BS ; un rapport de synthèse a été préparé par Jean-François MOREL ; il invite ses collègues à le consulter. Il se contentera d'en souligner les principales lignes.

En préambule, le Budget supplémentaire ne comporte pas d'abondements des crédits initiaux du Budget primitif demandés par la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement pour 2016, comme les années précédentes. Il s'agit d'un gage et d'un signe de bonne gestion des deniers publics.

M. MUTTI détaille les principaux mouvements enregistrés par le Budget supplémentaire : en page 2 du rapport de synthèse, figurent les crédits ouverts pour 2016, intégrant les reprises des reports constatés dans le compte administratif 2015 pour les trois dotations : 417 311 euros pour la dotation d'investissement, 308 278 euros pour la dotation d'animation locale, 1 155 317 euros pour la dotation de gestion locale. Le total s'élève à 1 880 907 euros.

Deux points sont à relever : d'une part, la traditionnelle restitution à la DEVE vers le Budget général de la Ville à partir de l'Etat spécial du 1<sup>er</sup> arrondissement pour les produits horticoles, ce qui est un marronnier à chaque Budget supplémentaire. D'autre part, il avait été demandé à l'Exécutif parisien le transfert de 35 000 euros de la DGL vers la Dotation d'investissement. Cette année, beaucoup de chantiers sont prévus à la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement : la rénovation de l'escalier A et la rénovation de la cour de la Mairie. De plus, ce transfert de la DGL vers la DI est aussi une manière d'apurer les reports qui sont mécaniquement effectués d'une année sur l'autre, comme le demande de la Ville ; or, celle-ci a refusé ce transfert de 35 000 euros. D'un point de vue de principe, M. MUTTI a présenté cette demande lors d'une réunion avec MM. JULLIARD et BARGETON le 26 avril dernier ; il lui a été répondu que cela était une question de principe et que la Ville refusait cette demande de transfert de 35 000 euros. M. MUTTI trouve cela regrettable ; il aurait apprécié une étude cas par cas de la Ville pour chaque Mairie d'arrondissement.

M. MUTTI propose d'examiner rapidement les trois dotations :

- La Dotation d'investissement. Les reports de 2015 s'élèvent à 292 581 euros pour un montant total de 417 311 euros en 2016. De nombreux investissements complémentaires notables sont prévus d'ici décembre : la rénovation de l'escalier A et le hall de la Mairie, ainsi que l'éclairage de la salle des mariages. Enfin, la DI supporte la section d'investissement des Conseils de quartier, soit 8 264 euros par an et par Conseil de quartier. Le Compte administratif a une nouvelle fois dégagé un excédent de 59 082 euros au titre de cette section d'investissement. A été votée à l'unanimité, en juin 2015, par le Conseil d'arrondissement, une délibération cadre, qui formalise une reprise par l'état spécial cette année de 26 026 euros à l'occasion de ce budget supplémentaire.

Comme précisé à l'article 2 de la délibération – que M. MUTTI nommera « délibération de réaffectation » par commodité –, cette somme sera utilisée pour financer des opérations d'intérêt général ayant un impact local, c'est-à-dire des travaux dans les écoles ou dans les établissements de petite enfance, par exemple. Mécaniquement, les Conseils de quartier conservent 33 056 euros.

- La Dotation d'animation locale. Elle est subdivisée en trois parties : les crédits d'animation locale proprement dits, c'est-à-dire les animations locales organisées par la Mairie ou auxquelles la Mairie apporte son soutien, comme le spectacle de Noël ; les travaux urgents, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement relatives aux travaux concernant les locaux administratifs et les équipements de proximité ; enfin, les dépenses de fonctionnement des Conseils de quartier. Le montant de la dotation d'animation locale est de 308 278 euros, dont 144 259 euros de reports. M. MUTTI ne revient pas sur les chiffres constatés, qui figurent dans le rapport de synthèse, mais souligne qu'après deux années atypiques, avec une année 2014 post-électorale, et une année 2015 qui a vu le départ d'une responsable de l'événementiel de la Mairie, donc deux exercices qui ont vu un reflux de la dotation d'animation locale, il s'agit de repartir de plus belle en 2016. Pour preuve, des animations sont à venir, comme le dîner portugais le 9 juin prochain ; les opérations mentionnées par M. CALDAGUÈS, liées au Conseil municipal de la jeunesse ; l'exposition sur le thème de l'Euro 2016, que pilote d'ailleurs Martine FIGUEROA avec le collègue Poquelin ; et la série événementielle, qui a démarré la semaine précédente dans la cour de la Mairie, avec un concert classique, qui appellera d'autres événements de mi-journée.

La Dotation d'animation locale supporte aussi les budgets de fonctionnement des Conseils de quartier, soit 3 306 euros par an et par Conseil de quartier. Le compte administratif 2015 a fait apparaître des reports cumulés en fonctionnement de 16 010 euros. Conformément à la délibération cadre de juin 2015, il est constaté une reprise de 5 964 euros par l'état spécial ; les Conseils de quartier conservent donc 10 045 euros.

Comme précisé à l'article 1 de la délibération réaffectation qui suit le budget supplémentaire, cette somme sera réaffectée au sein de la DAL afin de financer là encore des opérations d'intérêt général ayant un impact local sur chacun des quartiers et plus précisément une participation de la Mairie, par exemple le bal des pompiers le 13 et le 14 juillet, la fête du Noël des enfants, ainsi que les nombreuses animations et expositions locales. M. MUTTI, après sa présentation, laissera Mme MATHON, présenter différents exemples, nombreux, prévus par les Conseils de quartier et réalisés en 2015.

- La Dotation de gestion locale. Le montant total est de 1 155 317 euros, dont 201 708 euros de reports, ce qui inclut la restitution à la DEVE de 6 482 euros. Les reports constatés pour cette Dotation ne sont pas réaffectés automatiquement aux fonctions dont ils proviennent, mais réaffectés au sein de cette même DGL sur deux critères : les dépenses engagées, qui restent à payer à la fin de l'année 2015, et les besoins d'ajustement, qui apparaissent dans le courant de l'actuel exercice. Le principal poste est composé des dépenses dites de fluides – gaz, électricité et eau. En l'espèce, l'ajustement au BS pour ces fluides est de 18 276 euros, et 9 773 euros pour l'eau stricto sensu. Les autres fonctions n'appellent pas de commentaires particuliers.

M. MUTTI propose à ses collègues d'adopter ce Budget supplémentaire et la délibération relative à la réaffectation des crédits non utilisés par les Conseils de quartier.

M. LEGARET remercie M. MUTTI et sollicite des questions ou des observations.

Mme MATHON souhaite, au sujet de la réaffectation des crédits qui n'ont pas été engagés, donner quelques exemples de dépenses effectuées par les Conseils de quartier, dépenses qui ont toujours été réalisées dans l'intérêt général, avec un sens aigu du bien-être des habitants – même si certains taxent parfois Mme MATHON d'économe.

M. LEGARET assure que cela n'est pas un défaut.

Mme MATHON l'en remercie et cite les différentes manifestations et opérations initiées par les Conseils de quartier. Elle ne sépare pas les Conseils de quartier, mais chacun pourra les identifier – il ne s'agit que du fonctionnement :

- Les coupes de cheveux aux sans-abris, qui sont régulièrement reportées d'une année à l'autre ;
- L'exposition « Art en Premier » : le mois suivant, cette manifestation se déroulera sur deux jours ;
- La location du piano de Saint-Eustache, une nouveauté : l'église Saint-Eustache, depuis onze ans, organise les 36 heures de musique ; il a été demandé si les Conseils de quartier acceptaient de participer à la location du piano, qui représente pour l'église un lourd poste. Le Conseil de quartier des Halles, l'année passée, avait très généreusement accepté de supporter cette somme, mais cela était un peu lourd, parce que d'autres manifestations de fonctionnement avaient lieu et imputaient trop le budget. Les quatre Conseils de quartier ont accepté de mutualiser la dépense ; celle-ci est donc prise en charge, plus supportable et plus raisonnable pour ces Conseils ;
- Le tournoi de pétanque et la galette des rois du mois de janvier, dont chacun connaît les organisateurs ;
- Une visite groupée au musée du Louvre, qui ne va pas être renouvelée cette année parce que le montant était un peu élevé, ainsi qu'une promenade musicale et poétique.

En investissement, l'année 2015 a été assez riche ; il s'agit toujours d'un poste difficile d'utilisation :

- La Fête du jardin extraordinaire de l'association Accomplir, à laquelle le Conseil de quartier a participé, non en subventionnant, mais en prenant à sa charge l'achat de deux banderoles, restant la propriété de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement ;
- L'achat de cendriers pour le lycée Pierre Lescot ;
- Deux *beach flags*, des drapeaux publicitaires qui indiquent, lorsqu'il se trouve une manifestation sur le domaine public, le nom de l'organisateur de la manifestation ;
- Deux bacs sur la place de Valois, qui ont enjolivé cette place une fois qu'elle a été entièrement pavée.

Mme MATHON précise que les reports évoqués par Marc MUTTI vont dans le même sens que les dépenses des Conseils de quartier, à savoir l'intérêt général ayant un impact sur la vie des quartiers du 1<sup>er</sup> arrondissement.

M. LEGARET remercie l'intervenante et donne la parole à Mme TRONCA.

Mme TRONCA approuve tout ce qui a été fait, mais persiste dans la même ligne en affirmant qu'il se trouve peu d'investissements de la part des Conseils de quartier. Elle réitère sa demande, qui est de faire une séance plénière ; M. LEGARET en était d'accord, mais ce jour-là, Mme MATHON n'était pas présente, et il n'avait pas été retenu de date. Elle voudrait que cette séance plénière soit l'occasion d'un bilan mais aussi d'une projection sur l'avenir, en associant sinon tous les participants des Conseils de quartier, mais au moins les membres de chaque Conseil. Cela serait, selon elle, intéressant ; elle évoque des chaises, des bancs, des équipements pour vélos, etc., qui pourraient être créés ; beaucoup d'idées seraient à finaliser.

Mme MATHON répond que, sur le principe, tout ce qui peut inciter les Conseils de quartier à investir est intéressant. Cela étant, après quelques années de pratique, elle invite, à chaque séance, les Conseils de quartier à proposer des dépenses en investissement. La réunion des quatre Conseils de quartier est possible, mais à chaque séance, personne ne présente une proposition. Elle se demande donc à quoi servirait une telle réunion.

Mme TRONCA estime que, précisément, il pourra être établi un ordre du jour, en séance plénière, et que, du fait de l'émulation d'un Conseil de quartier par rapport à un autre, cela pourrait déboucher sur quelque chose de premier. Elle s'y est rendue une fois et indique savoir comment cela se passe.

Mme MATHON invite Mme TRONCA à s'y rendre davantage. La dernière séance d'un Conseil de quartier a réuni très peu de personnes parce que le sujet ne les intéressait pas beaucoup. Elle se dit gênée par le fait de déranger des personnes peu enthousiastes à l'idée de venir. Elle leur parle à chaque fois de l'investissement ; peut-être ces personnes pensent-elles que Mme MATHON ratiocine, répète toujours les mêmes choses et les ennue un peu. Quoique M. LE GARREC soit présent au Conseil des Halles, par exemple, elle certifie qu'aucune proposition n'est émise depuis huit ans. Mme MATHON est d'accord pour faire quelque chose de spécifique, mais ne veut pas déranger les personnes qui, souvent, travaillent.

Mme TRONCA pense que cela serait peut-être stimulant. Pour les élus minoritaires, il serait judicieux qu'ils puissent être présents une seule fois au lieu de quatre fois, sans être prévenus au dernier moment pour le lendemain. Les dates de Conseils de quartier sont en effet très peu affichées ; Mme TRONCA affirme ne pas recevoir ces dates, si ce n'est par l'intermédiaire de Mme FILOCHE.

S'agissant du bilan qu'elle vient de dresser, Mme MATHON propose de faire une brochure de tout ce qui a été fait par les Conseils de quartier du 1<sup>er</sup> arrondissement, comme cela se fait dans le 9<sup>e</sup> ;

ainsi, les gens pourront se satisfaire de savoir qu'ils ont participé à des actions efficaces pour leur arrondissement et leur quartier.

Mme MATHON n'est pas défavorable à l'idée d'un récapitulatif qui serait publié sur le site. Mais elle rappelle que tous les procès-verbaux se trouvent sur le site de la Mairie et que tous les élus sont prévenus.

M. LEGARET trouve positif qu'il soit débattu de cette question. Il affirme avoir été pendant longtemps insatisfait et gêné par un mauvais taux d'exécution du budget d'investissement. Il apprécie que les budgets d'investissement soient exécutés largement ; cela n'est pas faute d'avoir lancé des appels. Il reprend la proposition conjointe de Mmes TRONCA et MATHON : tout ce qui peut aller dans le sens d'une meilleure pédagogie et d'une explication est favorable.

Il ajoute que le matin même, il a rencontré, avec les membres de son groupe, Mme Hélène MATHIEU, Directrice de l'Inspection générale de la Ville, chargée par la Maire de Paris de mener une étude sur l'évolution des institutions des CICA et des Conseils de quartier. Ces institutions se sont beaucoup essouffées dans tous les arrondissements de Paris. Les Conseils de quartier se seraient partiellement substitués aux CICA ; selon M. le Maire, cela n'est pas tout à fait vrai : les Conseils de quartier doivent avoir une assez grande autonomie vis-à-vis du Conseil d'arrondissement, ce que M. LEGARET dit s'efforcer de pratiquer ; a contrario, le CICA est une séance du Conseil d'arrondissement en tant que telle, présidée par le Maire et en présence des associations. Il est prévu par la loi que, lors des CICA, les conseillers d'arrondissement délibèrent en présence des associations. Pour cela, encore faut-il avoir un minimum de prérogatives permettant de délibérer. Or, à l'heure actuelle, s'opère un mouvement assez ferme de recentralisation des pouvoirs, à l'inverse de ce qui avait pu être annoncé au bénéfice des arrondissements.

S'il s'agissait de délibérer devant les associations, M. LEGARET se demande quelle décision fondamentale pourrait être prise. Il prend l'exemple du Budget participatif, auquel l'arrondissement a adhéré sur le principe, en s'efforçant d'y participer et d'appeler à y participer. M. le Maire propose que le Budget participatif soit découpé en vingt et que les CICA délibèrent des budgets participatifs relevant de l'arrondissement ; cela constituerait une façon simple de redonner du contenu et de la substance aux CICA. Ainsi, les projets portés par les associations, par les citoyens et habitants pourraient être confrontés. Cette échelle locale, d'arrondissement, paraît à M. le Maire tout à fait adaptée. Le fait que, une fois les décisions prises après avis d'une commission consultative, la Mairie centrale arbitre de tout, ne contribuera pas à relancer l'activité des Conseils de quartier et des CICA.

Auparavant, les séances de CICA attiraient beaucoup de monde et engendraient parfois une certaine passion ; ces CICA étaient très animés ; la différence est nette aujourd'hui, malgré tous les efforts faits pour les « réactiver ». M. LEGARET, comme il l'a expliqué à la Directrice de l'Inspection générale (qui est déjà venue par deux fois devant le Conseil d'arrondissement quand elle dirigeait la DASCO, pour évoquer la réforme de l'ARE) pense que, pour relancer les CICA et les Conseils de quartier, il convient de leur confier davantage de pouvoirs.

M. LEGARET s'excuse de dépasser le cadre du commentaire de l'Etat spécial, mais comme il s'agit des informations du jour, il voulait en faire part au Conseil.

Mme FIGUEROA affirme que l'animation des Conseils de quartier, comme le fait Catherine MATHON, demande un travail énorme. À force de vouloir tout fusionner, le risque est la perte de spécificité. Elle remercie Catherine MATHON pour son action ; elle pense qu'il est très difficile d'attirer les gens. Selon elle, il faut insister sur l'aspect collectif et saluer le travail réalisé par Mme MATHON depuis plusieurs années.

M. LEGARET précise s'associer à ces remerciements. Il a conscience que cela représente une importante mission et demande de la disponibilité et de l'engagement personnel.

Mme François FILOCHE approuve ces remarques et affirme que Mme TRONCA n'a pas voulu apporter une critique de Mme MATHON ; tout le monde reconnaît son travail, son engagement, sa disponibilité. Mme FILOCHE indique être la première, en tant qu'animatrice du groupe « Art en Premier », à solliciter Mme MATHON et à travailler avec elle.

Elle pense que cette réunion pourrait donner un « coup de *boost* » au budget d'investissement. Le quartier des Halles n'a pas investi depuis les accroches vélo, dispositif qui marche d'ailleurs très bien, parce qu'il se trouve beaucoup de travaux à faire ; mais selon elle, des gens se retiennent et une fois que les travaux seront terminés, des propositions pourront être faites, en fonction de ce que la Ville fera. Il n'est pas possible de se substituer au travail de la Ville de Paris ; des projets sont menés en plus. Mais des accroches vélos, des bancs publics et éventuellement des fontaines seraient des investissements à prévoir sur le long terme dans le quartier. Mais à l'heure actuelle, ces projets sont difficiles à réaliser dans le quartier des Halles. D'après Mme FILOCHE, si une assemblée générale indiquant qu'il faut investir et présentant des propositions était relancée, le bureau et Mme MATHON auraient l'énergie nécessaire pour faire en sorte que les gens se prennent un peu plus en charge. Elle précise qu'il s'agit d'une suggestion et non d'une critique.

M. LEGARET recommande par exemple d'acheter des parapluies ou des bottes pour ceux qui vont sous la Canopée par un temps comme celui de ce jour. S'y étant rendu, il affirme que la situation est affligeante parce que non seulement il pleut abondamment, mais en outre, l'eau n'est pas évacuée par terre, entraînant des flaques considérables, que les passants s'efforcent d'éviter, ce qui donne une impression assez curieuse.

Mme MATHON revient sur ce que Mme FILOCHE vient d'exprimer. Le quartier des Halles est en travaux et il est difficile d'y investir ou de projeter d'y acheter des biens; sur le plan local, elle croit qu'il est possible de consacrer une séance à l'investissement, mais les demandes aux Halles ne sont pas les mêmes qu'à Saint-Germain-l'Auxerrois, à Vendôme ou à Palais-Royal. Chacun va demander un banc ; ceux qui demanderont un banc place du Marché, par exemple, n'intéresseront pas ceux qui habitent rue de la Ferronnerie. Il est en revanche possible d'organiser une séance consacrée à des propositions d'investissement, mais il faut que tout le monde réponde, parce que si aucune proposition n'est émise, la séance sera morte.

Mme TRONCA déplore que, dans le panneau réservé à la Mairie, sur les écoles, les dates prévisionnelles des Conseils de quartier ne figurent pas, ce qui est pourtant fait dans d'autres arrondissements. Mme TRONCA juge qu'il s'agirait d'une bonne initiative que d'inscrire ces dates.

M. LEGARET trouve cette suggestion intéressante et essaiera d'y donner une suite.

Il note que ces débats ont entraîné le Conseil loin de l'aridité des chiffres du Budget supplémentaire.

Il propose au Conseil de voter les deux délibérations.

Le Conseil d'arrondissement adopte le Budget supplémentaire de l'exercice 2016 de l'Etat spécial du 1<sup>er</sup> arrondissement, par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 abstentions (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE).

M. LEGARET met aux voix la délibération portant réaffectation des reports des Conseils de quartier non utilisés sur les dotations de fonctionnement et d'investissement des Conseils de quartier, qui est adoptée par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-

LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 abstentions (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE).

**Projet de délibération 2016 DJS 195 – Modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d’animation de la Ville de Paris**

M. LEGARET donne la parole à Mme FIGUEROA qui rapporte ce projet de délibération, dont il lui semble qu’il n’est pas tout à fait adaptée à la situation du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Mme FIGUEROA indique que, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, le Centre d’animation des Halles est géré par l’association Actice, renouvelée en 2015. Cette délibération ne sera pas appliquée cette année, mais peut-être l’année prochaine, sa date de mise en oeuvre n’étant pas encore connue.

Il est notamment prévu une suppression des cours individuels pour certains cours de musique. La Directrice du Centre des Halles, la responsable Armelle CHABERT, a commencé à anticiper pour certains instruments, parce qu’il se dit qu’elle devra prochainement faire ces efforts. Si les cours sont réduits, environ 150 familles seront touchées. Cette délibération s’appliquera dans d’autres arrondissements, mais Mme FIGUEROA invite ses collègues à donner un avis défavorable à cette délibération.

M. LEGARET relève que le Conseil d’arrondissement n’est en l’occurrence sollicité que pour avis. Il rappelle que le Centre d’animation a été attribué à l’association Actice en application de l’article 30 ; cela n’est donc pas une délégation de service public. Or, le présent projet de délibération ne vise que les délégations de service public et ne concerne donc pas le Centre d’animation des Halles.

Mme TRONCA précise que pour l’instant, les cours individuels ne sont pas supprimés. Les cours collectifs, à trois personnes, pour l’enseignement de la musique, seraient en outre appréciés par les enfants ; cela est, selon elle, stimulant et offre plus de possibilités d’accès à la musique, en particulier pour les adolescents.

M. LEGARET pense que Mme TRONCA est mieux informée que lui. Il ne dispose que des informations transmises, via ODS, pour les délibérations qui sont soumises au Conseil d’arrondissement. Étant un lecteur attentif de la presse, il a lu le matin même, dans Le Parisien, que la Ville renoncerait à cette suppression des cours individuels. Or, la délibération, telle que présentée ce jour, fait état de cette suppression ; M. le Maire précise qu’il n’a pas reçu d’information selon laquelle cette délibération serait retirée de l’ordre du jour. Cette délibération reste donc dans la forme proposée ; la volonté est de généraliser les enseignements de musique à trois, ce qui supprime les cours individuels.

Il ajoute avoir lu dans des journaux et sur des sites spécialisés, des informations sur un rapport de l’Inspection générale de la Ville où il est fait état de la volonté de supprimer les cours individuels de musique, du fait de risques de pédophilie. M. LEGARET renvoie Mme TRONCA à un article bien documenté sur Francemusique.fr. Il trouve que cela constitue une falsification particulièrement choquante de la réalité.

Mme TRONCA assure qu’il est écrit que les cours particuliers pourront continuer à être dispensés au cours de la saison 2016.

M. LEGARET se demande ce qu’il en sera après la saison 2016. Il affirme que d’autres lieux seront plus appropriés à ce débat, d’autant que cette délibération n’est pas très adaptée au 1<sup>er</sup> arrondissement.

Mme MATHON conçoit que la musique et que certains instruments comme la guitare puissent être enseignés à deux ou trois élèves. Pour ce qui est du piano, elle peine à concevoir un professeur gérant trois enfants sur un piano ; l'apprentissage de la position des mains et de la souplesse du poignet nécessite par exemple un cours individuel et non collectif.

Mme FILOCHE pense qu'il n'est pas question, en l'occurrence, de l'enseignement du violon ou du piano. Comme cela se fait au conservatoire, les enfants ont une heure de cours d'instrument à deux ; ils s'entraînent l'un l'autre ; les enseignants mettent un enfant plutôt fort avec un enfant plutôt faible ; les enfants regardent alors comme un autre enfant travaille, écoutent les critiques et ensuite participent à l'évaluation de ce qui est fait. Selon elle, les cours collectifs sont très intéressants. Ayant inscrit sa petite-fille au conservatoire, elle indique que celle-ci n'a jamais autant progressé que lorsqu'elle s'est trouvée dans l'orchestre, ce qui lui paraît plus enthousiasmant.

Elle estime qu'il ne faut pas critiquer cette disparition des cours individuels, car elle juge passionnant le fait que les enfants aient l'occasion de travailler de façon restreinte mais collective.

Mme FIGUEROA remarque qu'aujourd'hui, au Centre d'animation, le violoncelle, le piano, la guitare, la batterie et la flûte traversière sont enseignés en cours individuels. Elle ne voit pas pourquoi il serait retiré aux parents et aux enfants la possibilité des cours individuels. Dès lors que ceux-ci vont disparaître et se faire à trois ou quatre, elle pense que les parents voudront aller vers le conservatoire, dispensant des cours à deux personnes. Ils arriveront le 14 juin et tout sera fermé ; il ne se trouvera pas de places pour tout le monde. Il est retiré la possibilité à des parents de mettre leurs enfants en cours individuels ; il ne sera pas non plus possible d'aller au conservatoire. Il ne s'agit pas d'un choix : cela est imposé.

M. LEGARET refuse d'ouvrir le débat qui concerne les conservatoires. La présente délibération concerne peu le 1<sup>er</sup> arrondissement, mais M. le Maire juge qu'il est bon que chacun ait pu exprimer des positions ; le Conseil aura certainement l'occasion d'y revenir.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis défavorable sur le projet de délibération 2016 DJS 195 – Modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris, par 9 voix Contre (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 voix Pour (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE), au motif que la délibération ne concerne pas directement, à ce stade, le Centre d'animation Les Halles-Le Marais, situé dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, et que l'organisation des activités telle que la délibération les présente ne donne aucune garantie au regard des activités actuellement pratiquées au Centre d'animation Les Halles-Le Marais.

#### **Retrait du vœu proposé par Mme Catherine TRONCA et Mme Françoise FILOCHE, relatif à la modification de l'entrée de l'école élémentaire de l'Arbre Sec**

M. Jean-François LEGARET rappelle que, lors de la dernière séance, il avait été décidé de reporter l'examen de ce vœu proposé par Mme Catherine TRONCA et Mme Françoise FILOCHE. Il donne la parole à Mme Catherine TRONCA.

Mme TRONCA indique qu'elle et sa collègue n'étant pas obstinées, elles ne maintiendront pas ce vœu, puisqu'elles sont allées ensemble voir sur place, dans la sacristie, derrière le Beffroi, ce qu'elles ont demandé. Elles ont constaté que leur vœu était techniquement impossible à réaliser ; celui-ci ne peut donc être maintenu.

M. LEGARET conclut qu'il a été répondu à la question des élues de l'opposition ; il connaissait les lieux, mais il pense qu'il est préférable que Mme TRONCA ait pu constater l'impossibilité de visu.

Mme TRONCA le confirme et en remercie M. le Maire. Elle avait en effet les souvenirs des lieux datant de son catéchisme et se référait aux plans de l'église relatifs à l'issue de secours, peu explicites.

Le Conseil d'arrondissement prend acte du retrait du vœu proposé par Mme Catherine TRONCA et Mme Françoise FILOCHE, relatif à la modification de l'entrée de l'école élémentaire de l'Arbre Sec.

### **Communications diverses**

Le Conseil d'arrondissement valide les candidatures au Conseil de quartier Vendôme de Mmes Astrid DER BALIAN et Marie-José DESPREZ-MANTIONE.

### **Communication du calendrier des prochaines séances du Conseil de Paris et du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement pour le deuxième semestre 2016**

M. LEGARET indique qu'un tableau a été communiqué au Conseil, avec les dates des prochaines séances du Conseil de Paris et des séances du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement pour le deuxième semestre 2016.

Le Conseil d'arrondissement prend acte de la communication du calendrier des prochaines séances du Conseil de Paris et du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement pour le deuxième semestre 2016.

### **Questions diverses**

M. LEGARET annonce que la prochaine séance du Conseil d'arrondissement aura lieu le lundi 20 juin 2016

Il sollicite d'éventuelles questions des élus.

Mme FILOCHE dit avoir appris, il y a trois jours, l'existence de menaces de fermeture du bureau de poste Beaubourg, se trouvant au coin de la rue Saint-Denis et de la rue de la Grande truanderie. Il s'agit de la deuxième fois que ce bureau est menacé de fermeture. Il a été fermé assez longtemps pour des travaux. La réouverture s'est faite avec seulement trois guichets. Le guichet financier est très souvent fermé ; les employés du bureau renvoient les personnes au bureau de poste provisoire de la rue Étienne Marcel, qui est le bureau de remplacement de la rue du Louvre, ce qui constitue une gêne. Il ne s'agit pas d'un vrai problème, parce qu'en raison de la proximité, les gens peuvent aller rue Étienne Marcel, mais ce bureau ne sera pas pérenne : il sera fermé quand celui de la rue du Louvre va rouvrir. Elle souhaiterait que l'arrondissement se renseigne pour savoir si ces menaces de fermeture sont avérées.

M. LEGARET répond qu'il s'agit d'une question lancinante depuis plusieurs années. Il avait déjà été question de la suppression de ce bureau de poste lorsque les travaux avaient été faits. L'arrondissement s'était unanimement mobilisé ; M. LEGARET s'était exprimé pour demander qu'une activité postale soit maintenue à cet endroit. La réponse qui lui avait été faite avait été « bricolée » : il lui avait été affirmé que le bureau ne fermerait pas, mais qu'il resterait une activité très réduite. Il s'agissait peut-être d'une mise en sursis, dans les stratégies de la Poste, en attendant une fermeture définitive. M. le Maire indique qu'il posera les questions et apportera les éléments de réponse qui lui seront communiqués, mais il s'associera à tous les vœux ou démarches que pourraient faire les élus pour demander qu'une activité postale soit maintenue à cet endroit.

Mme TRONCA pose une question à M. le Maire au sujet du parcours de la Nuit blanche 2016. Cette année, une enveloppe de 50 000 euros a été dédiée aux Maires d'arrondissement qui souhaitent soutenir un projet dans le cadre de la Nuit blanche et du parcours Nuit blanche dans les 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissements notamment. Elle souhaiterait savoir pourquoi M. le Maire n'y a pas donné suite.

M. LEGARET dit n'avoir pas souvenir de cette proposition mais confirme qu'il ne s'agit pas d'un boycott, puisque l'arrondissement y a toujours participé. Il rappelle que la Nuit blanche est née dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, à l'initiative de la paroisse Saint-Eustache, et singulièrement du Père Gérard BÉNÉTEAU ; de ce point de vue, le 1<sup>er</sup> arrondissement doit tenir sa place. Il va s'efforcer d'y remédier.

Mme TRONCA ajoute que, dans le cadre de l'opération « Paris, fais-toi belle », prévue le 4 juin, la Mairie d'arrondissement a donné, à l'instar de l'année dernière, comme point de ralliement, la pointe Saint-Eustache. Elle demande si M. le Maire a prévu une sorte de buvette pour les volontaires ; d'après elle, l'année précédente, rien n'avait été prévu et personne n'avait à boire. Elle demande si quelque chose peut être prévu sur place ou dans le hall de la Mairie.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE se félicite de la quarantaine d'inscrits pour cette édition 2016. Le point de rendez-vous est la pointe Saint-Eustache. Cette année, l'opération aura lieu à la fois dans les rues du Jour, Montmartre, Montorgueil, Turbigo, Française et de Mauconseil, en collaboration avec la Direction de la propreté et de l'eau ; et dans le jardin Nelson Mandela, avec la Direction des espaces verts. En revanche, aucun budget n'a été prévu pour financer une buvette. Il est même espéré, et chacun s'en assure quotidiennement auprès des services, que le matériel suffira pour que les quarante inscrits puissent participer à l'opération dans de bonnes conditions. Il va être étudié ce qui peut être fait sur place.

Mme TRONCA rappelle que l'année passée, M. LE GARREC avait trouvé un café pour les gens qui étaient venus.

Mme TRONCA évoque les grandes "mares d'eau" se trouvant près du Carrousel du Louvre, comme chaque année, en cas d'orages. L'évacuation des eaux du côté de l'Arc du Carrousel est bouchée. Elle voudrait qu'une action soit entreprise pour régler ce problème.

M. LEGARET indique que la voie de circulation est en très mauvais état.

Mme TRONCA ajoute qu'elle est fermée de l'autre côté.

M. LEGARET rapporte qu'il est souvent interpellé par des utilisateurs de deux-roues motorisés, qui lui signalent qu'avec un scooter, le lieu est très dangereux du fait des ornières et des déchaussements de pavés. Ce domaine appartient cependant à l'État ; des conventions pour l'entretien de la voirie existent avec la Ville. Ces travaux ont été mal réalisés à l'origine ; la Ville a essayé de les rectifier. Des projets sont en cours, notamment pour essayer d'améliorer les accès : les escaliers permettant d'accéder directement à la salle des fossés de Charles V sont sinistres : cassés, mal éclairés ; des projets importants de rénovation sont en cours. Cette partie du jardin a été conçue par le paysagiste WIRTZ, et personne n'a eu le courage de remettre en cause cet aménagement d'un avis général complètement raté. Cette partie du jardin des Tuileries, qui va de la cour Napoléon jusqu'au Saut du Loup, s'étend sur quatre hectares, soit l'équivalent du jardin des Halles qui est quasi inutilisable. Il se pose donc un vrai problème. Jacques WIRTZ est mort ; son fils veille sur ses droits intellectuels et artistiques. M. LEGARET pense qu'il faudra bien un jour rénover cette partie des jardins.

S'agissant de la mauvaise évacuation en cas d'orages, M. LEGARET appuie le constat de Mme TRONCA ; s'étant rendu dans la Canopée, alors qu'il pleuvait fort, il a constaté que les

évacuations fonctionnaient aussi très mal. Il s'agit d'un équipement neuf, mais des gens peuvent glisser, tomber ou se blesser ; des problèmes sérieux sont dès lors posés ; les commentaires entendus sur place ne sont pas très flatteurs pour un équipement neuf. Une situation telle qu'une pluie abondante pendant quelques jours ou quelques heures n'a manifestement pas été anticipée.

\* \* \* \* \*

La séance est levée à 19h15

\* \* \* \* \*

M. Jacques CHAVONNET, ayant constaté que son nom avait été cité deux fois ce jour, répond, à l'attention de Mme MATHON, en ce qui concerne les investissements des Conseils de quartier, que des besoins existent. Mais ces besoins, exprimés depuis huit ou neuf ans dans les Halles, posaient des problèmes ; avant les travaux, il était répondu que cela serait réglé après les travaux. Les travaux sont désormais en cours ; il est difficile d'imaginer certaines choses, d'autant plus que tout n'est pas terminé, tout n'est pas mis en place. Une voie piétonne ou des arbres sont envisagés. Il est difficile de faire des propositions concernant ce quartier. Mais M. CHAVONNET était partisan de réunir au moins les bureaux de ces Conseils de quartier pour poser les questions de manière générale. Il n'est pas responsable du Conseil de quartier des Halles, mais si une proposition intéressante émanait d'un certain endroit, il ne pense pas qu'un autre Conseil de quartier préférerait conserver ses propres fonds ; le Conseil serait au contraire ouvert à des suggestions. Il trouve anormal que, depuis des années, les Conseils de quartier n'aient jamais été capables de dépenser l'argent prévu annuellement. Depuis le début, des centaines de millions d'euros sont concernés. Il est favorable à cette réunion et encourage les élus à émettre des propositions ; dans les autres arrondissements, cela arrive et n'est pas mal vu. Il arrive que les élus aient des idées à ce sujet, puisqu'ils habitent également l'arrondissement. M. CHAVONNET estime que les habitants ont des questions à poser ; le Conseil de quartier peut en effet aussi s'intéresser à une école, à une crèche, à l'intérieur du bâtiment Rambuteau, à la rue de la Cossonnerie, en la revoyant de fond en comble parce qu'elle est devenue un parking et une salle de café, etc.

M. LE GARREC présente ses excuses au sujet de sa proposition de passage de l'école près du Beffroi. Les plans qu'il avait consultés ne correspondent pas tout à fait à la réalité. En entrant, il a constaté une porte cachée par un placard ; dans un autre endroit, cela a été fait rapidement avec un muret ; des ouvertures ont été interdites. Il ne savait pas que la sacristie donnait dans le bâtiment même, avec une autre salle et qu'il se trouvait une correspondance entre les deux bâtiments, de sorte que sa proposition paraît compliquée. Mais selon lui, le problème se posera d'une manière ou d'une autre ; car il ne croit pas que, même quand les travaux de la Samaritaine seront terminés, le milieu de la rue de l'Arbre sec sera un endroit où il sera possible de se promener sans difficultés. Cela restera selon lui une rue extrêmement occupée, avec des poids lourds et des livraisons. Pour lui, d'une manière ou d'une autre, un jour ou l'autre, le problème de gestion de l'entrée de cette école se posera.

M. LEGARET rappelle ce qu'il a exprimé auparavant : l'exécution du budget d'investissement des Conseils des quartiers n'est pas bonne. Mais cette exécution n'est bonne dans aucun arrondissement de Paris, malgré quelques différences ; le point a été fait, avec d'autres Maires d'arrondissement ; la Maire de Paris a réuni il y a peu le Comité des arrondissements ; le constat est général. M. LEGARET se réjouirait de tout ce qui peut aller dans le sens d'une meilleure pédagogie et d'une mobilisation sur des projets finançables, afin que les dotations puissent servir à quelque chose. Mais s'agissant du gigantesque chantier des Halles, si des améliorations pourraient être apportées, il s'agit d'attendre que l'opération se termine, ce qui est frustrant : l'échéance est en 2018 ; des dépenses pourraient probablement être faites plus tôt. Cette question sera étudiée. Néanmoins, M. LEGARET

serait favorable à la consultation des Conseils de quartier sur des projets qui pourraient être financés sur la dotation d'investissement et liés à l'opération des Halles, ce qui permettrait d'y apporter des modifications et des améliorations.

Mme MATHON reprend le premier point en rappelant que les trois autres Conseils de quartier ne fonctionnent pas comme celui des Halles. Selon elle, concernant celui des Halles, le faible nombre de propositions est aussi dû aux travaux. En ce qui concerne celui de Saint-Germain-l'Auxerrois, ce Conseil de quartier n'a pas de bureau formel ; il s'agit d'un groupe d'organiseurs, dont certains membres sont présents, et qui ont proposé beaucoup d'investissements lors de la précédente mandature, notamment les bancs en pierre, évoqués plus tôt. Lors des six dernières années, les Conseils souhaitaient investir sur des sanisettes ; cette question a été évoquée à chaque Conseil de quartier. Cela n'a pas pu aboutir. S'agissant de l'implantation d'arbres, le projet est allé assez loin, mais il n'a pas pu aboutir non plus en raison des services de la Ville et des Tuileries ; plusieurs implantations ont été recherchées. En ce qui concerne le troisième point soulevé, suggérant aux élus de faire des propositions en raison du fait qu'ils sont aussi des habitants de l'arrondissement, Mme MATHON cite l'exemple des jardinières de la place de Valois, qui résultent d'une proposition conjointe d'élus et de membres du Conseil de quartier.

M. LEGARET estime, au sujet de l'école de l'Arbre-Sec, qu'il était judicieux de faire une visite sur place pour attester que, malheureusement, l'idée semblait bonne mais qu'elle n'est pas réalisable. Un nouveau mode de fonctionnement de cette école pourra être envisagé une fois que les travaux seront achevés, mais le bâti est très complexe : l'école a deux entrées ; la crèche est « coincée » au milieu. Le circuit des circulations dans l'école se compose du muret et du couloir qui contourne la cour de l'école, permettant de relier les deux préaux et les morceaux de cour. Pour M. le Maire, il en va ainsi aujourd'hui, mais il n'est pas dit que ce fonctionnement puisse perdurer ; un jour, il faudra travailler sur la restructuration de cet ensemble bâti. Des moyens plus fonctionnels seront trouvés, et l'ouvrage devra être remis sur le métier.

M. CHAVONNET, à l'adresse de Mme MATHON, cite un exemple de proposition de travaux. Il avait été demandé depuis longtemps, sur la place René Cassin, pour les petits escaliers, d'aménager un endroit pour faciliter l'accès aux handicapés, ce qui n'existe pas aujourd'hui, même si la question est posée. Il s'agit selon lui d'un exemple d'investissement qui pourrait se faire via le Conseil de quartier ; il convient d'attendre la fin de l'aménagement du jardin, en 2018, pour savoir si la suggestion sera appliquée ou non ; ces questions restent donc extrêmement compliquées.

Il prend aussi l'exemple d'une proposition émise, pour la rue Montorgueil, d'avoir un côté paysager sur le bâtiment Climespace. Selon M. CHAVONNET, cette proposition présente une certaine validité. Il rappelle par ailleurs que les deux magnifiques œuvres de M. RIETI sont en train de disparaître ; il aurait été intéressant, selon lui, de proposer de les remettre en couleurs.

M. LEGARET remarque que la question des œuvres de M. RIETI a déjà été évoquée, mais assure que l'arrondissement ne les laissera pas disparaître.

M. MARTIN-LALANDE répond au sujet du projet de végétaliser le mur de la centrale Climespace de la rue Turbigo. Il note que ce projet avait été proposé par Mme THOMAS et adopté à l'unanimité du Conseil de quartier des Halles, mais il est prévu un financement par Climespace et non par le Conseil de quartier des Halles. Ce dernier financement pourrait être une solution de repli, mais il est question que la centrale indemnise ou compense le « préjudice visuel » subi par les riverains.

Pour l'accessibilité de la place René Cassin, il a été répondu à plusieurs reprises qu'il fallait attendre la fin des travaux. S'exprimant à titre personnel, M. MARTIN-LALANDE indique que l'idée

serait que la SemPariSeine prenne en charge financièrement cet aménagement ; d'après lui, il ne revient pas aux Conseils de quartier de financer ce qui doit l'être par la SemPariSeine.

M. LEGARET déclare que souvent, dans les discussions avec la Ville de Paris, lorsque des opérations, notamment de voirie, sont mises à l'arbitrage, il est jugé favorable que l'arrondissement apporte une contribution sur la dotation d'investissement de l'Etat spécial; mais cela ne peut être qu'à titre de complément. Cependant, pour M. le Maire, si cela peut constituer un élément déclenchant, cela est très positif.

Il rappelle l'exemple de l'aire de jeux des Tuileries, qui relevait du domaine de l'État ; M. LEGARET affirme avoir passé son temps à récriminer auprès de l'établissement public et Henri LOYRETTE, pour lui signifier que cela n'était pas raisonnable, que cette aire de jeux ne servait à rien, qu'elle était inutilisable et dangereuse. Il lui avait été expliqué que cela n'était pas dans les priorités budgétaires de l'établissement public. Finalement, le 1<sup>er</sup> arrondissement y est parvenu et a apporté une contribution sur sa Dotation d'investissement ; l'Etat spécial de l'arrondissement figurait à côté du budget de l'État, ce qui paraît disproportionné. Mais une contribution représentant environ le quart de l'opération avait été apportée. Cette somme ne finançait pas l'essentiel, mais elle a permis de déclencher l'opération. M. LEGARET juge que l'établissement public avait été plutôt élégant en associant l'arrondissement au jury de concours. Mais l'important était d'y parvenir : aujourd'hui, l'aire de jeux est utilisée et donne satisfaction. L'utilisation d'un financement complémentaire comme élément déclenchant est une solution qui convient à M. LEGARET, qui adhère à cette logique. Il encourage chacun à avoir des projets, à travailler, quitte à faire, comme M. MARTIN-LALANDE l'a exprimé, un travail d'anticipation sur ce qui pourrait être fait pour accompagner l'achèvement des travaux des Halles. M. le Maire estime qu'il serait positif d'apporter une contribution ou que les Conseils de quartier, une fois consultés, soient d'accord pour apporter un petit financement complémentaire.

Mme FILOCHE fait remarquer que l'accès aux handicapés est prévu dans les plans futurs. En face de l'église Saint-Eustache, l'endroit était trop raide ; sur les côtés, une courbe est prévue, avec une pente douce ; dans un second temps, l'accessibilité se fera. Les fauteuils roulants arrivant sur la terre, même tassée, auraient en effet du mal à avancer.

En l'absence d'autres questions, M. LEGARET souhaite à chacun une bonne soirée.

\* \* \* \* \*

Jean-François LEGARET

Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement